



# Vide Grenier



**DIMANCHE  
2 AVRIL  
8H00 A 18H**

**Sur le stade de la  
salle des fêtes de Reviers**

2,50 euros le mètre linéaire  
5 Mètres linéaire min pour voiture

**BUVETTE- RESTAURATION SUR PLACE**

**Organisé par l'association Bien vivres à Reviers**

**RENSEIGNEMENT AU 06.14.84.91.58**



Contact : [asso.reviers@gmail.com](mailto:asso.reviers@gmail.com) / [www.bienvivreareviers.fr](http://www.bienvivreareviers.fr) / 06.03.35.06.28  
Ne pas jeter sur la voie publique

# VIDE GRENIER A REVIERS

BULLETIN D'INSCRIPTION  
(A renvoyer avant le 15/03/2023)

Par courrier à : Bien vivre à Reviers  
13 rue du bout de Banville  
14470 REVIERS

NOM, Prénom : .....

Adresse COMPLETE: .....

.....

Tel : .....

Email : .....

Réserve .... mètre(s) linéaires au prix de 2,50 EUROS  
(5m min pour une voiture)

Je reconnais, par ma signature, avoir pris connaissance du règlement et de l'accepter sans réserves.

Je joins à mon inscription un chèque ( à l'ordre de Bien vivre à reviers), la copie recto-verso de ma carte d'identité et je signe la déclaration sur l'honneur (voir ci-contre).

Fait à .....

Signature :

Le .../.../...



Contact : 06.03.35.06.28 / [asso.reviers@gmail.com](mailto:asso.reviers@gmail.com) / [www.bienvivreareviers.fr](http://www.bienvivreareviers.fr)

Ne pas jeter sur la voie publique

# VIDE GRENIER A REVIERS

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR (Pour les particuliers)

Je soussigné,

NOM, Prénom : .....

Adresse : .....  
.....

Né(e) le : .....

A : .....

Déclare sur l'honneur vouloir participer à la brocante qui sera organisé le 4 avril 2023 à Reviers (14470),

J'atteste également de ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature lors de cette année et de **présenter à la vente uniquement des objets personnels et d'occasion.**

Fait à .....

Signature :

Le .../.../...



Contact : 06.03.35.06.28 / [asso.reviers@gmail.com](mailto:asso.reviers@gmail.com) / [www.bienvivreareviers.fr](http://www.bienvivreareviers.fr)

**Ne pas jeter sur la voie publique**



## Règlement de la brocante

Si la brocante devait être annulé pour raisons sanitaires liées au COVID-19 ( directives gouvernementales et préfectorales), les droits de place seraient restitués. L'annulation du marché ne pourra en aucun cas donner lieu à un dédommagement quel qu'il soit.

Pour les professionnels le bureau de l'association Bien vivre à Revières, procédera à la sélection des dossiers afin de maintenir la diversité des activités représentées.

- 1) La manifestation est organisée par l'association Bien vivre à Revières, et se déroulera le samedi 2 avril 2023 de 8h00 à 18h00 en extérieur à la salle des fêtes de Revières ( RUE DES DENTELLIÈRES, 14470 REVIERS)
- 2) L'ouverture au public se fera le samedi 02/04/2023 de 8h à 18h sans interruption.
- 3) L'installation des stands se fera ce jour à partir de 6h30 jusqu'à 8h00. La ponctualité pour installer les stands vous est demandée. Les lieux devront être libérés au plus tard à 18h00 et l'exposant devra restituer l'emplacement libre est propre.
- 4) Prix de l'emplacement : 2,50 euros par mètre linéaire.
- 5) Vous pouvez apporter votre barnum.
- 6) L'entrée sera **GRATUITE** pour les visiteurs.
- 7) Les exposants auront l'interdiction de vendre des boissons ou de la nourriture à consommer sur place pour éviter toute concurrence à l'association.
- 8) Pas de remboursement des frais d'exposition pour l'annulation après le 15 mars 2023.
- 9) Buvette, sandwiches, gâteaux sur place et à emporter.
- 10) L'association se dégage de toutes responsabilités quant aux ventes non déclarées par l'exposant.
- 11) L'association se dégage de toutes responsabilités en cas de vols ou de casses sur les stands.
- 12) L'exposant s'engage à être présent pendant la durée sur laquelle il s'est engagé. Les étals devront impérativement rester ouverts de 8h à 18h00.
- 13) En cas de désistement de l'exposant, aucun remboursement ne sera effectué.

Contact : 06.03.35.06.28 / [asso.revières@gmail.com](mailto:asso.revières@gmail.com) / [www.bienvivreaievières.fr](http://www.bienvivreaievières.fr)

Ne pas jeter sur la voie publique